

Guéret, le 20 mars 2020

Coronavirus : Informations complémentaires sur le dispositif de garde d'enfants « monenfant.fr »

Le recensement des besoins des parents « personnels prioritaires » est élargi aux enfants âgés de 3 à 16 ans (il n'est donc plus uniquement réservé aux enfants de 0 à 3 ans). Il permet désormais à tout parent concerné d'exprimer son besoin d'accueil pour son ou ses enfants de moins de 16 ans via le questionnaire en ligne sur le site www.monenfant.fr.

En complément, un outil de recensement de l'offre d'accueil disponible a été élaboré. Il permet à tout mode d'accueil (crèches bénéficiant de la prestation de service unique (Psu) et assistants maternels) de signaler leurs places disponibles en renseignant le questionnaire en ligne sur le site www.monenfant.fr.